

	Référence : BE/NP/022	Indice : 0	Page : 1/1
	NOTICE D'ENTRETIEN DES P.M.T COULISSANTES		Date : 13/11/01

Cette notice définit l'entretien minimal à effectuer pour assurer le bon fonctionnement des portes MALERBA. Elle ne peut se substituer à un règlement de sécurité si celui-ci est plus contraignant (notamment au niveau des fréquences).

I - INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT

A - Vérifier qu'aucun objet ou installation nouvelle n'est susceptible de gêner le bon fonctionnement de la porte coupe-feu. Les types d'entrave peuvent être :

- Objet sur la course de la porte,
- Objet ou situation bloquant ou retenant un câble de contrepoids, de ralentisseur ou de synchronisation (porte à 2 vantaux),
- Objet ou situation empêchant le déclenchement lors d'une alerte incendie.

B - Vérifier qu'aucun objet ne se trouve entre la protection grillagée et la porte.

FREQUENCE CONSEILLE : 1 fois / semestre

II - VERIFICATIONS TECHNIQUES

A - Vérifier la propreté du rail et le nettoyer si nécessaire.

B - Vérifier l'état mécanique (corrosion, chocs éventuels, serrage, ...) des pièces suivantes:

- Fixations des équerres support de rail,
- Equerres support de rail,
- Supports de rail,
- Manchon,
- Rail,
- Galets de roulement et liaison des galets avec la porte.

C - Vérifier la présence et l'état des systèmes de chicanes sur le vantail et sur le dormant.

D - Vérifier la présence et l'état des joints intumescents. Ceux-ci doivent conserver leur état d'origine (gainé et de couleur noire).

E - Nettoyer les parements des vantaux afin d'éliminer tout agent agressif et/ou corrosif.

FREQUENCE CONSEILLE : 1 fois / an

III - VERIFICATION DU SYSTEME DE DETECTION ET DE DECLENCHEMENT

A - Vérifier la présence et la propreté des détecteurs. Les nettoyer si nécessaire.

B - Vérifier la présence et l'état des liaisons électriques détecteurs/organe de commande (DAD ou C.M.S.I.) et organe de commande/déclencheurs.

C - Vérifier l'alimentation de l'organe de commande (D.A.D.).

FREQUENCE CONSEILLE : 1 fois / an

IV - TEST DE FONCTIONNEMENT

- Réaliser au moins un test de fonctionnement manuel par mois.
- Réaliser au moins un test de fonctionnement par détection et déclenchement automatique 2 fois par an.

Dans ces 2 cas, la porte doit **se fermer complètement et en moins de 30 secondes**